

COMPTE RENDU REUNION COMITE SYNDICAL DU LUNDI 17 JUIN 2019 A 9H A SOLRE-le-CHATEAU

PRESENTS : Messieurs Pierre HERBET, Alain POYART, Bernard LARZET, Michel LO GIACO, François LOUVEGNIES, Daniel DAZIN, Bernard CARPENTIER, Michel DELAVALLEE, Francis DUPIRE, Jean-Claude FOVEZ, Daniel JOPEK, André LEGRAND, Philippe LETY, Daniel ZIMMERMAN, Mesdames Nicole DEMILLY, Danielle DRUESNES, Zarah GHEZZOU, Colette WATREMEZ.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Jean-Luc PERAT.

ETAIENT ABSENTS : Messieurs Alain DELTOUR, Michel MANESSE, Michel LEFEBVRE, André DUCARNE, Henri BOUTE, Bernard CHAUDERLOT, Denis DEGARDIN, Serge DEVORSINE, Pierre DEVREESE, Xavier DUBOIS, Alain DURIGNEUX, Jean-Luc FIERAIN, Claude GARY, Jean-Yves HERBEUVAL, Mickaël HIRAUX, Sylvain JENOT, Nicolas LEBLANC, Yvon MILLE, Nicolas NESEN, Abdelkarim NEZARRI, Monsieur ORI, Roger PRINCELLE, Guislain ROSIER, Lucien SEZPILLON, Jean-Louis SIMON, Damien TENRET, Pascal THERY, Mesdames Corinne DEROO, Delphine AUBIN, Christine BASQUIN, Maire-Sophie LESNES, Martine ROUX.

ONT PARTICIPE A LA PREMIERE REUNION DU 12 JUIN 2019 : MM. Michel MANESSE, Alain POYART, Bernard LARZET, Henri BOUTE et Jean-Luc PERAT.

Après avoir rappelé que cette réunion fait suite à celle du mercredi 12 juin qui n'a pas pu se tenir faute de quorum, le Président propose l'examen de l'ordre du jour :

1°/ DECISION MODIFICATIVE

Le comité approuve à l'unanimité la décision modificative n°1/2019 d'un montant de 10.500€ nécessaires au remboursement au CAS-FACE d'un trop perçu de subvention, par prélèvement sur le chapitre 23 (travaux) pour un montant identique.

2°/ REUNION DU 5 AVRIL 2019

Le compte rendu de la dernière réunion du comité est approuvé, aucune observation n'étant formulée.

3°/ DOSSIERS CAS-FACE 2019 (EFFACEMENT DE RESEAU)

Le comité accepte l'envoi au CAS-FACE des dossiers d'effacement de réseaux présentés par les communes de Saint Aubin et Beugnies pour un montant de 90.000€ HT chacun, en vue d'obtenir une subvention de 80%.

4°/ TRAVAUX TUI à Clairfayts

Le comité approuve à l'unanimité l'envoi au CAS-FACE du projet d'alimentation en tarif jaune d'un terrain destiné à accueillir des chambres d'hôtes, estimé à la somme de 55.000€. S'agissant d'un dossier déposé tardivement, il est précisé que les travaux ne seront lancés qu'après réception de l'arrêté de subvention espérée à hauteur de 80%.

5°/ FINANCEMENT TRAVAUX RENFORCEMENT DE RESEAUX SOUS PROGRAMME 2018

Après débat, le comité accepte à l'unanimité de prendre à charge le solde à payer des travaux de renforcement de réseaux situés à Bousies et Fontaine au Bois estimés respectivement à 93.000€ et 48.000€. Ceux-ci étant repris dans un sous-programme avec un taux de subvention de 63,24%, la quote-part du syndicat correspondra donc à 36,76% du montant réel des travaux. Il est précisé que cette décision n'engage le syndicat que pour les projets sus-évoqués et ne constitue pas une règle définitive en la matière.

6°/ TRAVAUX ELIGIBLES A L'ARTICLE 8 PROGRAMME 2019

Une liste des projets d'enfouissement du réseau d'électricité a pu être établie en fonction des réponses des communes sollicitées par le syndicat en fin d'année dernière. 5 projets ont été présentés par les communes de Bavay, Bettignies, Jolimetz, Wallers en Fagne et Bersillies pour un montant total estimatif de 258.063€. Le comité valide ce programme qui sera transmis pour accord à ENEDIS et obtention d'une subvention de 40% au titre de l'année 2019, soit environ 100.000€. Certains projets ayant été surestimés, il sera possible d'intégrer une ou plusieurs demandes supplémentaires après négociation du montant de l'enveloppe avec le concessionnaire.

7°/ INFORMATIONS

Contrat ENEDIS : les membres du Bureau ont pu assister à quelques réunions de présentation du nouveau contrat de concession en vue d'une signature en fin d'année 2019. La dernière en date du 15 mai était dédiée à l'étude du volet « diagnostic énergétique ». En septembre, ENEDIS devrait pouvoir présenter la partie financière qui clôturera le projet définitif. Pour rappel les nouvelles règles d'éligibilité aux redevances dites R1 et R2 seront plus favorables au syndicat car moins contraignantes en terme de justificatifs de travaux réalisés sur le réseau.

Statuts : pour rappel le projet de nouveaux statuts a été déposé en sous-préfecture en décembre dernier pour validation avant approbation par le comité mais sans réponse à ce jour. Le 15 mai, une réunion des techniciens des 4 EPCI et du syndicat a été organisée à la demande de Mr le Sous-Préfet en vue de clarifier les compétences de l'AMVS (voirie) et du SEAA (électrification rurale). Après discussion, il a été retenu les points suivants :

- les 4 EPCI souhaitent le maintien du syndicat qui semble avoir toute sa pertinence vu le montant des travaux réalisés annuellement
- L'AMVS devrait restituer la compétence à ses communes membres pour éviter tout risque d'ordre juridique
- L'idée de Mr le Sous-Préfet de créer un syndicat de l'énergie sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, en fusionnant le SMIAA (incinération), le SEAA et le SCOT mérite une réflexion très large qui sera menée par les membres issus du renouvellement des conseils municipaux de mars 2020.

En conclusion, le comité renouvelle son intention de déposer les nouveaux statuts dans un délai qui n'oblige pas à réélire un comité et donc un bureau avant les prochaines élections. Une réunion avec la sous-préfecture aura lieu en septembre pour déterminer le créneau le plus adapté.

Versement article 8 commune de l'AMVS : ENEDIS va verser directement sa participation à la commune de Colleret qui a réalisé des travaux d'enfouissement du réseau d'électricité éligibles à l'article 8. La somme versée correspondra à un taux de 20% comme décidé par le comité en novembre 2018.

Armoires d'éclairage public : le comité confirme l'avis du Bureau de ne pas intervenir dans le financement de ces armoires, l'éclairage public ne relevant pas de la compétence du SEAA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Le Président

